



Séance du 5 juin 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLARS ST GEORGES, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 27 mai 2026 et sous la Présidence de Mr AUBERT Damien, pour la session du mois de juin.

Etaient présents :

Mmes ARBEL Valérie, DEPAULE Aurélie, FREVAL Sandrine, SMIGIELSKI Florence, TOURNIER Gabriela

MM. AUBERT Damien, BORDY Arnaud, GUERRIN Denis, GUERRIN Joris, LEGAIN Julien, MONTENOT Sébastien

Absent(s), excusé(s) :

Il a été procédé, conformément à l'article L212-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

M. MONTENOT Sébastien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Ordre du Jour :

- Délibération désignant 1 délégué du conseil municipal et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales
- Délibération Subventions 2026 aux Associations.
- Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- CR réunions
- Divers

Délibération désignant 1 délégué du conseil municipal et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales :

Ont été élus au scrutin majoritaire à 2 tours :

1 Titulaire : AUBERT Damien

3 suppléants : FREVAL Sandrine

BORDY Arnaud

TOURNIER Gabriela

Délibération Subventions 2026 aux Associations :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de subventions allouées au titre de l'année 2026, soit un total de 2000 €, est inscrit au Budget Primitif

Le conseil, après en avoir délibéré, propose, dans un souci d'économie budgétaire, un versement de :

100 € à l'A.C.C.A. de Villars saint Georges.

Le Conseil Municipal, avec **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, Denis GUERRIN au bureau de l'ACCA n'ayant pas pris part au scrutin, donne son accord sur le montant de cette subvention et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mai 2026 portant création, fonctionnement composition de la CLECT ;

Considérant que la CLECT intervient lors de chaque nouveau transfert de charges résultant d'un transfert de compétence, la reconnaissance d'un intérêt communautaire ou la validation du coût des services communs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de Villars saint Georges de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, de désigner comme représentant,

Titulaire : **AUBERT Damien**

Suppléant : **BORDY Arnaud**

pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Grand Besançon Métropole.

CR Réunions :

- Prise de contact de la commission bois avec Célia CAPEL, Technicienne forestière territoriale à l'ONF
- Cindy se propose de prendre la gestion des comptes Facebook du Gîte, de la salle polyvalente et la création de celui de la commune.

Divers :

- Gîte : Impôt à déclarer suivant rentrées financières annuelles, sol local à vélos
- Demande de barrières supplémentaires à étudier au niveau de l'arrêt du car Scolaire.
- **Tarifs location matériel (Tables, chaises et vitabris) figés pour 2026.**

Prochain conseil municipal le jeudi 2 juillet 2026

La séance est levée à 23h40